



## AVIS DE COURSE

**Régate Dériveurs Sud Bassin  
18 septembre 2022  
Lac de SANGUINET  
Club de Voile de Sanguinet  
Inter-série dériveurs  
Grade : 5A**

### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrent(e)s et aux accompagnat(eur)s(rices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant(e)s.

#### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé.

Ne participez pas à cette prolifération !

#### A. Vérifiez :

- Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille ou de dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...)
- Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
- Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.

#### B. Nettoyez :

- Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

#### C. Séchez :

- Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

*Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.*

*La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

*La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

## 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux des classes 420, EUR, IND, ILCA4, ILCA6, ILCA7, OPTI, OBIC.  
 3.2 Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire en ligne avant minuit le 12 septembre** sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>, compléter et valider le formulaire.  
 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.

## 4. DROITS À PAYER

- 4.1 Les droits requis jusqu'à la date limite (Cf. § 3.2) sont les suivants : Jeune 7 €, Adulte 10 €.  
 4.2 **Les concurrents non enregistrés avant la clôture des inscriptions (cf. § 3.2) devront acquitter, à la confirmation des inscriptions (cf. § 5.1), les droits majorés de 10 €.**

## 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : dimanche 18 septembre de 9h00 à 12h00. Règlement par chèque ou CB ce jour-là.  
 5.2 Jour de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Dimanche 18 septembre	13h00

- 5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et leurs annexes seront disponibles sur le site web du club <http://www.cvsanguinet.org/> à partir du lundi 12 septembre 2022 et seront affichées au tableau officiel.

## 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit.  
 7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Application de la règle 44.1 (pénalité de deux tours).

## 9. CLASSEMENT

- 9.1 **1 course** devra être validée pour valider la compétition.  
 9.2 Le classement se fera en temps compensé selon la table de rating FF Voile disponible sur le site FF Voile.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers de chaque série.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### 13. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant à cette compétition, le concurrent autorise l'autorité organisatrice et les sponsors éventuels de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à cette régata.

### 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter le site web du club :

<http://www.cvsanguinet.org/> , ou contacter le club : [cv.sanguinet@free.fr](mailto:cv.sanguinet@free.fr)

## ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

### HEBERGEMENT

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Campings :
  - Sandaya : <https://www.sandaya.fr/nos-campings/sanguinet-plage/services#menu>
  - Campéole : [lac-sanguinet@camepole.com](mailto:lac-sanguinet@camepole.com)
  - Le Langeot : [info@campinglelangeot.com](mailto:info@campinglelangeot.com)
  - Aires pour autocaravanes à proximité du club.

### STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

Le club de voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club **est situé depuis 2015 en zone bleue** et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.

Attention : Le club veillera à ce que la circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable / piétonne ne soit pas impactée par les concurrents. **Toutefois, la municipalité pourra verbaliser véhicules et remorques qui ne respecteront pas la réglementation dans ces zones.**

### FESTIVITES

La partie festive de l'épreuve sera mise en place en fonction des directives gouvernementales et fédérales applicables au moment du déroulement de l'épreuve.

## ANNEXE ZONE DE COURSE

